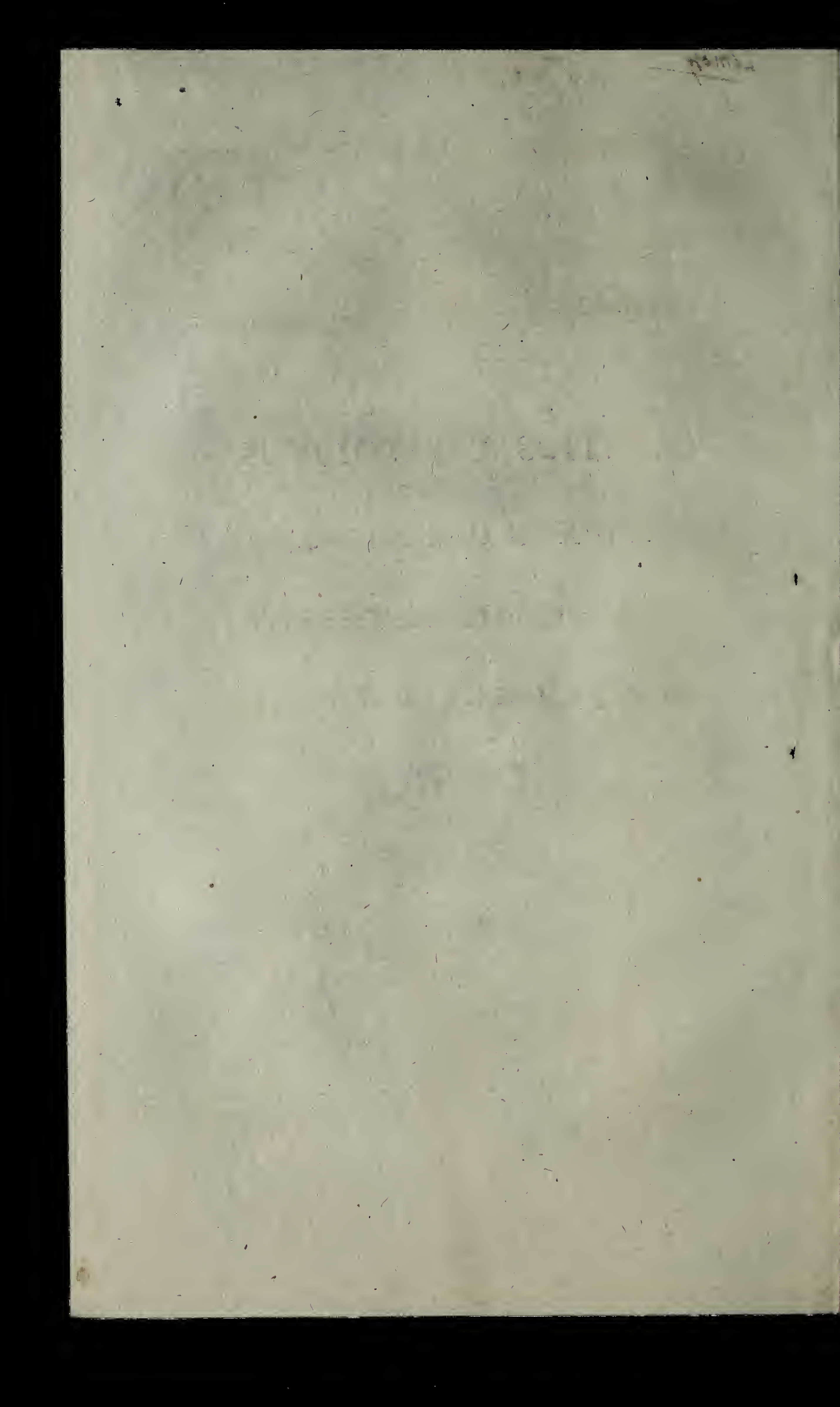
QUINTIUS CAPITOLINUS

AUX ROMAINS.

Extrait du troiſieme Livre de TITE-LIVE,

Par M. DE LALLY-TOLENDAL.



Umoy



QUINTIUS CAPITOLINUS

AUX ROMAINS.

Extrait du troisieme Livre de TITE-LIVE.

LE vertueux Quintius Capitolinus, illustre par sa valeur, chéri pour son humanité, après avoir passé une partie de sa vie à exercer les emplois publics, & sa vie entiere à le mériter (1), disoit au Peuple, dont les suffrages l'avoient appelé pour la quatrieme fois à la dignité consulaire : « Romains (2), je voudrois vous plaire, mais j'aime

(1) Vitâ omni plenâ honorum sæpè gestorum, sæpius meritorum.

(2) Vellem equidem vobis placere, Quirites : sed multò malo vos salvos esse, qualicumque erga me animo futuri estis. Naturâ hoc ita comparatum est, ut qui apud multitudinem suâ causâ loquitur, gratior eo sit cujus mens nihil præter publicum commodum videt : nisi fortè assentatores publicos, publicolas istos, qui vos nec in armis, nec in otio esse sinunt, vestrâ vos causâ incitare & stimulare putatis. Concitati, aut honori, aut quæstui illi estis : Et quia in concordiâ Ordinum nullos se usquàm esse vident, malæ rei se quàm nullius, turbarum ac seditionum duces esse volunt.

mieux vous ſauver, quels que doivent être vos ſentimens pour moi. Celui qui ne ſonge qu'à ſes intérêts perſonnels en parlant à la multitude, ſaura toujours lui être plus agréable que celui qui ne voit rien que l'intérêt général : car vous ne croyez pas apparemment que ces flatteurs publics, que ces courtiſans du Peuple qui ne vous permettent ni la paix ni la guerre, vous excitent & vous aiguillonnent uniquement pour vos intérêts. Une fois ſoulevés, vous leur valez des honneurs ou de l'argent; & comme ils voient bien qu'ils ſeroient à jamais nuls, ſi la concorde régnoit entre les ordres, plutôt que de ne conduire aucune entrepriſe, ils aiment mieux en conduire une criminelle, & devenir des artiſans de troubles & des chefs de ſéditions. »

Lorſque Quintius parloit ainſi, la diſcorde étoit parvenue dans Rome à un tel degré, qu'il paroiſſoit impoſſible de la réprimer (1). Les Tribuns & le Peuple étoient déchaînés contre les Patriciens (2). Chaque jour voyoit éclore quelque nouvelle accuſation contre les Nobles, chaque Aſſemblée étoit troublée par quelque nouveau combat (3). Le premier bruit de ce déſordre épouvantable avoit été un ſignal pour les éternels ennemis de Rome : les Æques & les Volſ-

---

(1) Jam non ultra diſcordia civium reprimi poterat.

(2) Tribunis & Plebe incitatâ in Patres.

(3) Cùm dies alicui nobilium dicta, novis ſemper certaminibus concionem turbaret.

ques avoient préparé un armement formidable (1). Leurs chefs se distribuant d'avance une proie qui s'offroit si facilement à eux, leur avoient dit que *les Romains ne pouvoient avoir d'armée ;* que *le Peuple ne reconnoissoit plus aucune autorité ;* que *la licence avoit rompu tous les liens de la discipline militaire* ; que *Rome n'étoit plus la Patrie commune des Romains, & que le moment étoit venu d'exterminer tous ces loups aveuglés par une rage intestine* (2). Ni la réunion de ces ennemis, ni leur audace, ni les Colonies Romaines exposées au pillage, ni le Capitole menacé, rien n'avoit pu émouvoir ce Peuple dégénéré ; la grande ame, l'ame sensible de Quintius étoit livrée à l'indignation & au désespoir ; il cherchoit la cause d'une si funeste insensibilité ; il vouloit la vaincre.

« La discorde des ordres, s'écrioit-il (3), les

---

(1) Ad quarum primum strepitum, veluti signo accepto, arma capere Æqui & Volsci.

(2) Simul quod persuaserant iis duces cupidi prædarum, biennio antè delecrum haberi non potuisse, abnuente jam plebe imperium... Dissolvi licentiâ militandi morem, nec pro communi jam patriâ Romam esse.... Occæcatos lupos intestinâ rabie opprimendi occasionem esse.

(3) Discordia ordinum est venenum urbis hujus ; patrum ac plebis certamina. Dùm nec nobis imperii, nec vobis libertatis est modus ; dùm tædet vos Patriciorum, nos Plebeïorum Magistratuum, sustulere illi animos. Proh Deûm fidem ! Quid vobis vultis ?

combats des Patriciens & des Plébéiens, voilà le poiſon qui tue cette République ; c'eſt pendant que nous ne ſavions mettre aucune borne, nous à la domination, vous à la liberté ; c'eſt pendant que nous ne pouvions ſupporter, vous des Magiſtrats Patriciens, nous des Magiſtrats plébéiens, que nos ennemis ſont devenus ſi audacieux. Mais au nom des Dieux, dites donc vous-mêmes ce que vous voulez. »

Alors le Conſul rappeloit au Peuple non-ſeulement toutes ſes juſtes réclamations accueillies comme elles avoient dû l'être, mais toutes ſes prétentions, mais tous ſes caprices, mais toutes ſes injuſtices même, couronnées par le ſuccès : « Vous avez déſiré des Tribuns, diſoit-il (1) ; nous vous

---

(1) Tribunos plebis concupiſtis : concordiæ causâ conceſſimus. Decemviros deſideraſtis ; creari paſſi ſumus. Decemvirorum vos pertæſum eſt : coegimus abire Magiſtratu. Manente in eoſdem privatos irâ veſtrâ, mori atque exſulare nobiliſſimos viros honoratiſſimoſque paſſi ſumus. Tribunos plebis creare iterùm voluiſtis : creatis. Conſules facere veſtrarum patrium eſti Patribus videbamus iniquum, Patricium quoque Magiſtratum plebi donum fieri vidimus. Auxilium tribunitium, provocationem ad populum, ſcitaplebis injuncta patribus, ſub titulo æquandarum legum noſtra jura oppreſſa tulimus & ferimus. Quis finis erit diſcordiarum ? Ecquandò unam urbem habere ? Ecquandò communem hanc eſſe Patriam licebit ? Victi nos æquiore animo quieſcimus, quàm vos victores. Satiſne eſt nobis vos mutuendos eſſe ? Adversùs nos Aventinum capitur, adversùs nos facer occupatur mons..... In nos viri, in nos armati eſtis.

en avons donnés pour l'amour de la paix. Vous avez ſouhaité des Décemvirs, nous avons ſouffert qu'il en fût créé. Vous vous êtes ennuyés des Décemvirs, nous les avons forcés d'abdiquer. Votre colere a ſurvécu à leur Magiſtrature, vous les avez pourſuivis ſimples particuliers ; nous avons laiſſé envoyer en exil, nous avons laiſſé frapper de mort les perſonnages les plus nobles & les plus honorés. Vous avez voulu de nouveau créer des Tribuns, vous en avez créés. C'étoit une atteinte aux droits des Patriciens que des Conſuls fuſſent pris parmi vous ; nous avons laiſſé le Peuple entrer en partage de la Magiſtrature Patricienne. Le ſecours des Tribuns, l'appel au Peuple, l'injonction des Plébiſcites au Sénat, l'oppreſſion & l'anéantiſſement de tous nos droits, ſous le prétexte d'établir l'égalité des Lois, nous avons tout ſouffert & nous ſouffrons tout. Quel ſera donc le terme de la diſcorde ? Quand nous ſera-t-il permis de n'avoir qu'une ſeule Ville & qu'une Patrie commune ? Nous qui ſommes les vaincus, nous nous montrons plus modérés & plus tranquilles que vous qui avez été vainqueurs. Mais vous ſuffit-il donc d'être redoutables pour nous ? C'eſt contre nous que l'on prend le mont Aventin ; c'eſt contre nous que l'on s'empare du Mont-Sacré ; c'eſt contre nous, & contre nous ſeuls, que vous vous montrez des hommes ; c'eſt contre nous ſeuls que vous prenez les armes. »

A cette idée, Quintius ne pouvoit plus contenir

tous les ſentimens qui rempliſſoient & qui agitoient ſon cœur. Exalté par l'amour & le danger de la Patrie, prêt à s'immoler pour elle, lui & tous les ſiens, il conjuroit le peuple d'aller inveſtir le Sénat, de couvrir la place publique d'ennemis du nom Patricien, de remplir les priſons des premiers Citoyens, pourvu que ce même Peuple ſortît enſuite avec la même fureur pour aller chercher l'ennemi. Et comme l'eſprit public n'exiſtoit plus dans Rome, comme on y diſoit froidement : ce n'eſt que la choſe publique qui périclite ; qu'importent les Colonies Romaines ? Qu'importent nos frontieres ? Qu'importent le Domaine national & la gloire militaire ? « Bientôt, bientôt, s'écrioit-il (1), on viendra apporter à chacun de vous la nouvelle des pertes particulieres qu'il aura faites. Vos Tribuns vous rendront-ils ce que vous aurez perdu ? ils vous donneront des ſons & des paroles, tant que vous en voudrez, des accuſations contre les premiers Ci-

(1) At enim communis res per hæc loco eſt pejore Ager uritur, urbs obſidetur, belli gloria penes hoſtes eſt. Quid tandèm ? Privatæ res veſtræ quo ſtatu ſunt ? Jam unicuique ex agris ſuis damna nunciabuntur...... Tribuni vobis amiſſa reddent ac reſtituent ? Vocis, verborumque quantùm voletis ingerent, & criminum in principes, & legum aliarum ſuper alias, & concionum. Sed ex illis concionibus nunquàm veſtrûm quiſquam re, fortunâ, domum auctior rediit. Ecquis retulit aliquid ad conjugem & liberos, præter odia, offenſiones, ſimultates publicas privataſque ? A quibus ſemper non veſtrâ virtute innocentiaque........ tuti ſitis.

toyens de l'Etat, Décrets ſur Décrets, aſſemblées ſur aſſemblées. Mais, qui de vous, en ſortant de ces aſſemblées, eſt jamais rentré chez lui plus riche ou plus heureux ? Qui de vous en a jamais rapporté à ſa femme & à ſes enfans autre choſe que des haines, des injures, des inimitiés publiques & privées ? Et eſt-ce toujours en n'employant que votre courage, eſt-ce ſur-tout en conſervant votre innocence, que vous avez cherché à vous préſerver des ſuites funeſtes de ces inimitiés ? »

Enfin, voulant réveiller ces cœurs engourdis, en y enfonçant le trait acéré de la honte : « Eh bien ! leur diſoit Quintius, reſtez attachés à ces aſſemblées pour leſquelles ſeules vous exiſtez. Paſſez votre vie entiere dans le lieu où elles ſe tiennent (1). Faites-y éclater cette joie ſtupide qui vous ſaiſit à chaque jour que vos ennemis vous permettent de paſſer en paix, comme ſi déſormais chaque jour de repos ne vous annonçoit pas une guerre de plus (2). Cette néceſſité de combattre, que vous fuyez, vous atteindra par-tout. Vous n'avez pas voulu aller au-devant de la guerre, la voilà qui eſt à vos portes. Si vous ne l'en chaſſez pas, elle ſera bientôt dans vos murailles ; elle eſcaladera la Citadelle & le Capitole, elle vous pourſuivra juſques dans vos maiſons (3) ».

---

(1) Hærete affixi concinionibus, & in foro vivite.

(2) Præſenti pace læti, nec cernentes ex otio ille brevi multiplex bellum rediturum.

(3) Sequitur vos neceſſitas bellandi quam fugitis. Grave erat in Æquos & Volſcos proficiſci ; antè portas eſt bellum.

Ainſi parla Quintius. « Le diſcours le plus flatteur du Tribun le plus populaire, n'avoit jamais été auſſi agréable au peuple, que le furent dans cet inſtant les remontrances du plus ſévere des Conſuls (1) ». Un prodige s'eſt opéré : la voix d'un ſeul homme a renouvelé toute une Nation. On crie aux armes ; on court au Sénat ; tous les yeux ſont fixés ſur Quintius ; toutes les bouches le proclament le vengeur de la Majeſté Romaine ; tous les ſuffrages le rendent dépoſitaire du ſalut public ; les Conſuls conjurent le Peuple ; les Sénateurs ſupplient les Tribuns ; tous ſe demandent, tous ſe promettent de ſauver la Patrie. Le lendemain, dès la pointe du jour, toute la jeuneſſe eſt au Champ de Mars, prête à combattre. Des cohortes ſe forment, & chacune met à ſa tête deux Sénateurs. A la quatrieme heure, l'Aigle Romaine eſt en marche : une armée toute nouvelle eſt ſortie de la Ville pour aller chercher l'ennemi ; de vieux ſoldats la ſuivent après s'être formés en cohortes de volontaires. Avant la nuit, l'armée étoit déjà à dix milles de Rome ; le ſecond jour elle eſt en préſence de l'ennemi ; le troiſieme cet ennemi eſt vaincu.

O ! qui ſera le Quintius de ma triſte Patrie ? Qui pourra, je ne dis pas avec courage, il s'en eſt préſenté, mais avec efficacité, mais avec tous les

---

Si indè non pellitur, jam intrà mœnia erit, & arcem & Capitolium ſcandet, & in domos veſtras vos perſequetur.

(1) Rarò alias tribuni popularis acceptior plebi, quàm tunc ſeveriſſimi Conſulis fuit.

titres qui inſpirent & qui commandent la confiance, couvert de la gloire & des ſervices de ſes aïeux, digne de ſon origine par ſes vertus, rempli d'un zele pur pour la liberté, d'un amour ſincere pour ſes Concitoyens, d'une ſoumiſſion entiere aux Lois & à l'autorité qu'elles ont créée, rallier autour de lui ce malheureux peuple Français que l'on égare, que l'on tourmente, que l'on conduit à la miſere à travers le crime, & qu'on précipite dans l'eſclavage à force de licence ? Qui pourra lui faire entendre ces paroles encore ſalutaires, ſi la corruption n'a pas infecté tous les cœurs ?

« Peuple Français, *dites donc ce que vous voulez*, ou plutôt que vos Tribuns diſent eux-mêmes ce qu'ils veulent.

» Il a pu être un inſtant où l'habitude de l'ancienne domination a paru aux priſes avec l'effervefcence d'une liberté nouvelle : mais ſongez combien cet inſtant a été court, combien il eſt éloigné ; voyez tout ce qui l'a ſuivi, & cherchez ce qu'ont déſiré vos Tribuns, qu'ils n'aient pas obtenu.

» Ils ont dit que vous gémiſſiez ſous le poids des impôts, & nous l'avions dit avant eux ; & lorſque c'étoit encore, ſinon une généroſité, dumoins une juſtice de notre part ; lorſqu'on ne pouvoit pas encore prévoir que la force décideroit de tout, nous avions renoncé volontairement à tous nos privileges pécuniaires.

» Ils ont voulu que tous les ordres de l'Etat ſuſ-

ſent confondus dans une ſeule aſſemblée. Pluſieurs d'entre nous ont penſé que cette réunion étoit juſte, & ils ont été au-devant d'elle. D'autres l'ont cru dangereuſe, & ils s'y ſont d'abord oppoſés. Il faut convenir qu'on a donné trop de moyens d'accuſer les premiers & de juſtifier les ſeconds: mais enfin tous ont cédé.

» Parmi les droits qui nous étoient garantis par une longue poſſeſſion, il en étoit qui ont dû paroître incompatibles avec la dignité de l'homme ; nous avons été les premiers à les dénoncer, à les ſacrifier. D'autres étoient une propriété auſſi légitime, auſſi ſacrée qu'il en exiſta jamais : vos Tribuns ont voulu nous en dépouiller ; ils n'ont pu ſupporter ces titres de Seigneur, de Patron. Peut-être un jour vous nous reprocherez d'avoir été trop condeſcendans pour leur déſirs, de n'avoir pas ſu démêler ce qui appartenoit à leur orgueil ou à leur envie, d'avec ce qui appartenoit à leur miſſion ; d'avoir trop facilement laiſſé briſer ces liens de protection paternelle & de déférence filiale, ces rapports de confiance & de ſecours qui exiſtoient dans les campagnes, entre le riche & le pauvre, entre le grand propriétaire & l'indigent agriculteur : mais enfin nous avons cru que ce qu'on nous demandoit en votre nom, étoit pour votre avantage, & nous avons fait le nouveau ſacrifice qu'on exigeoit.

» Il nous reſtoit des titres d'honneur, achetés par notre ſang & par celui de nos peres, encoura-

gement à la vertu dont ils étoient la récompenſe, qui, dans l'impoſſibilité pour toute grande ſociété d'exiſter ſans diſtinctions, vous délivroient de l'humiliante ſupériorité des richeſſes, qui en établiſſoient une qu'il vous étoit glorieux d'avouer, puiſqu'elle étoit fondée ſur votre eſtime & ſur votre reconnoiſſance, & qu'il vous étoit poſſible d'atteindre, puiſque vous pouviez tous mériter d'être honorés, au lieu que vous ne pouvez pas tous prétendre à être riches. Vos Tribuns nous ont encore envié ces titres; leur conſcience leur a dit qu'il leur étoit plus aiſé de les anéantir que de les mériter, & la proſcription en a été prononcée.

» Opprimés, dépouillés, nous avons encore été calomniés, pourſuivis. Tandis qu'une milice honorable s'élevoit pour la cauſe de la liberté, nos perſécuteurs formoient une armée d'une autre eſpece, qu'ils deſtinoient pour le meurtre & pour l'incendie. Ils lui ont mis le fer & la flamme à la main. Nos maiſons ont été brûlées, nos femmes & nos enfans ont été mis en fuite; nos peres, nos freres ont été maſſacrés, & nous n'avons pas exercé un ſeul acte de vengeance, tandis que les Lois nous la refuſoient.

» Ces Lois ont protégé les aſſaſſins, & ſe ſont armées contre les victimes. Celui qui a arraché le cœur au malheureux Berthier, qui l'a promené palpitant ſur ſa main ſanglante, celui-là reſpire encore; & l'homme auquel on n'a pas pu prouver, avec l'aide de deux fauſſaires déterminés, même un

projet avorté, l'homme que l'on a jugé & condamné ſans que les Juges aient pu dire quel délit ils pourſuivoient, & en vertu de quelle Loi ils prononçoient, cet homme a été traîné au gibet, parce qu'il étoit Noble, & les Nobles ne l'ont pas vengé.

» Ce Clergé dont l'opulence pouvoit être exceſſive, dont les mœurs pouvoient n'être pas aſſez pures, mais dont les propriétés étoient ſacrées, & dont la deſtination étoit auguſte; qui poſſédoit ſous la ſauve-garde des ſiecles & ſous la garantie des Lois; qui, s'il préſentoit des ſcandales révoltans, préſentoit auſſi des vertus exemplaires; qui devoit ſans doute une grande contribution à la choſe publique, mais qui l'offroit; qui devoit ſubir une grande réforme, mais qui s'y ſoumettoit: le Clergé a été non-ſeulement dépouillé, mais trompé, avili, bourrelé par vos Tribuns. C'eſt un problême de ſavoir ſi même cette ſpoliation tournera à la décharge du tréſor public; c'eſt un problême de ſavoir ſi les frais du culte ne ſeront pas une ſurcharge gratuite pour les Peuples; c'eſt un problême de ſavoir s'il reſtera un culte, ſi l'on n'a pas fondé l'athéiſme en même-temps que l'anarchie, & ſi parmi toutes ces conceptions magnifiques devant leſquelles on nous crie de nous proſterner, n'eſt pas en réſerve l'idée vertueuſe & ſublime de gouverner 24 millions d'athées par leur propre volonté: mais enfin, tout ce qu'on a voulu faire ſouffrir au Clergé, le Clergé l'a ſouffert en ſilence.

» Ce Trône dont il falloit borner mais respecter la puissance, définir mais ranimer l'autorité : ce Trône qu'il falloit environner de la Loi, mais fortifier par elle, auquel la Loi doit commander, mais dont la Loi même a besoin, & qui depuis long-temps demande bien plutôt à être défendu de sa propre foiblesse que livré à des usurpations étrangeres, vos Tribuns ne cessent de l'attaquer journellement, au mépris de leurs propres Décrets, au risque des contradictions les plus révoltantes comme des conséquences les plus funestes, & toutes leurs attaques leur réussissent.

» Ils ont dit que *le pouvoir exécutif suprême résidoit exclusivement dans la main du Roi* (1), & ils en exercent toutes les parties, & le Roi seul ne peut en exercer aucune ; & lorsqu'ils lui renvoient quelqu'acte extérieur d'exécution, on ne sait quel est leur mobile, si c'est la prétention orgueilleuse de lui intimer des ordres, ou le plaisir barbare de lui faire sentir son impuissance, ou le dessein perfide de le faire paroître responsable de ce qu'on lui a rendu impossible.

Ils ont dit que *le Roi étoit le Chef suprême de l'armée de terre & de mer* (2), & ils font des Ordonnances militaires, ils font des Ordonnances navales, ils autorisent les soldats & les matelots à présenter au Corps législatif des pétitions contre leurs Officiers & leurs Commandans.

---

(1) Constitution, Art. XVI.

(2) Constitution de l'armée, Art. I.

» Ils ont dit que *la justice seroit administrée au nom du Roi* (1), & ils ont ôté au Roi la nomination des Juges ; ils ont ôté aux Officiers du Roi la poursuite des crimes ; ils ont prononcé que le Ministere public n'auroit pas l'accusation publique.

» Ils ont dit que *dans aucun cas, le Corps législatif ne pourroit exercer le pouvoir judiciaire* (2), & ils instruisent des procès, ils mandent, ils jugent à leur barre des Corps & des Particuliers ; ils déclarent les uns déchus de leurs droits, les autres incapables d'en acquérir.

» Ils ont aboli les lettres de cachet ; ils ont dit que *nul homme ne pouvoit être accusé, arrêté, détenu que dans les cas déterminés, & dans les formes prescrites par la Loi* (3) ; ils ont dit que *ceux qui sollicitoient, expédioient, exécutoient ou faisoient exécuter des ordres arbitraires, devoient être punis*, & ils viennent d'expédier vingt lettres de cachet contre tous les Membres d'un Tribunal, & ils ont chargé de *l'exécution de ces ordres arbitraires* le Roi qui, par cette noble mission, deviendroit sous le despotisme tribunitien, ce qu'on appeloit sous le despotisme ministériel, un *porteur d'ordres*.

« Ils ont déclaré leur personne inviolable ainsi que celle du Roi, & toujours constans à se contredire

(1) Constitution, Art. XIX.

(2) *Ibid.*

(3) Déclaration des droits, Art. VII.

tredire, étendant & reſtreignant tour-à-tour leur propre inviolabilité, ſuivant qu'un de leurs Collegues eſt ou dévoué, où réfractaire au ſyſtême triomphant ; ils ont provoqué un procès criminel contre un Militaire qui avoit voulu ſauver l'honneur de ſes drapeaux dans la défection de ſa troupe ; ils ont transformé en Baſtille, ils ont rempli de Sbires la maiſon d'un Prêtre, coupable d'avoir cédé à un mouvement d'humanité ; & ils ont mis en fuite la Juſtice ; & ils ont couvert d'un égide impénétrable à ſes traits ceux qu'elle venoit réclamer au milieu d'eux comme prévenus de conſpiration, d'aſſaſſinat & de régicide, ſe réduiſant eux-mêmes à l'alternative, ou de protéger des coupables, ou d'entacher des innocens.

» Enfin, cette royauté, ſans laquelle la France ne peut-être libre, ſans laquelle la France ſera démembrée, cette royauté qui devoit, ſelon leur expreſſion, être *la clef de la voûte*, ils en ont fait un corps étranger, un fardeau paraſite, qui laiſſant toutes les parties de l'édifice incohérentes, les ſurcharge au lieu de les lier ; & telle a été leur imprudence, que tandis qu'ils crioient à la calomnie contre ceux qui les accuſoient d'ébranler le Trône, leurs audacieux Panégyriſtes leur ont demandé pourquoi donc ils ſe déroboient à leur gloire & à la reconnoiſſance du Peuple Français ; pourquoi donc ils lui cachoient une moitié de leurs bienfaits, pourquoi ils lui laiſſoient ignorer que la Monarchie étoit anéantie, & que le nou-

veau Gouvernement étoit une véritable République ?

» Et néanmoins le Roi a tout accepté, a tout ſanctionné, a marché, s'eſt arrêté, a commandé, a obéi comme on a voulu.

» Ainſi Roi, Nobleſſe, Clergé, *nous avons tout ſouffert, & nous ſouffrons tout. Quel ſera donc le terme des diſcordes ? Quand nous ſera-t-il permis de n'avoir qu'une Patrie commune ?* N'eſt-il pas bien temps de nous réunir pour elle ? N'eſt-il pas bien temps de porter nos regards hors de nos débats intérieurs ? Et quand nous invitons ſi orgueilleuſement les Nations étrangeres à venir prendre des leçons de nous, n'eſt-il pas à craindre qu'elles ne ſe diſpoſent à nous en donner une auſſi terrible que mémorable ?

» Ne ſentez-vous pas combien eſt menaçante pour vous cette paix qui s'achete dans le Nord par les plus grands ſacrifices ? Ne voyez-vous pas cette agitation de toutes les Puiſſances qui vous environnent, ces vaiſſeaux dont l'Angleterre couvre les mers, cette jonction de la Hollande avec la Grande-Bretagne, ces raſſemblemens de troupes qui ſe font dans tout l'Empire Germanique, ces congrès extraordinaires qui ſe tiennent, ces courriers, ces meſſages qui ſe multiplient de jour en jour, d'heure en heure, qui longent vos frontieres, qui tournent autour de vous, & dont aucun ne vous eſt adreſſé, parce qu'on ne vous conſulte même pas en décidant de votre ſort, parce

que vous n'êtes plus comptés parmi les Nations policées, parce que vous êtes l'ennemi contre lequel on se ligue, le fléau dont on se préserve, & la proie qu'on se partage ? Cette insurrection, cette scission qui ont éclaté dans vos Colonies, pouvez-vous n'y pas reconnoître l'influence d'une puissance étrangere, & cette réciprocité redoutable à laquelle vous avez dû vous attendre ? Qu'ils disent que vous leur avez donné l'exemple, à la bonne heure. Mais est-ce à vous à leur faire justice de vous-même ? Et quand on a voulu mériter des vengeances, ne faut-il pas au moins savoir les repousser ?

« Que faites-vous pour cela ? A quoi consumez-vous ce temps précieux que vos voisins, que vos rivaux emploient à de si formidables préparatifs ? Vous écoutez des harangues, vous lisez de pamphlets; vous allez d'assemblées en assemblées, & malheureusement d'insurrection en insurrection.

« Et quel est donc ce langage si rassurant que vous adressent vos flatteurs ?

» L'un vous dit que *vous ne devez pas craindre, mais que vous devez être inquiets*; l'autre, que *vous ne pouvez pas être vaincus*, que *vous ne pouvez pas tout au plus être anéantis*, *être effacés de la liste des Nations*. Celui-là, pour vous consoler, vous annonce que *si vous périssez*, *& la liberté avec vous*, vos Tribuns *resteront encore debout sur vos débris*, *aussi impassibles que la nature*; celui-ci vous assure que la France, nulle depuis quatorze

ſiecles, *va ſortir enfin de ſa nullité.* Une troupe de Jongleurs, vêtue d'habits de théâtre, paroît au milieu de vos Repréſentans, comme ſi elle alloit monter ſur les tréteaux; ils s'annoncent pour les Ambaſſadeurs du genre humain; on les écoute; on leur répond en inſultant tous les Peuples & tous les Rois; on leur dit, comme autrefois le Sénat de Rome aux Ambaſſadeurs de Porſenna, d'aller raconter à leurs maîtres ou à leurs Concitoyens ce qu'ils viennent de voir & d'entendre. Chacun d'eux en ſortant va dépoſer le maſque & recevoir le ſalaire du rôle qu'il vient de jouer, & l'on vous répete que l'Univers ſe proſterne devant vous!

Cependant vous n'avez ni tréſor, ni flotte, ni armée. Cette même France qui, quand elle étoit *nulle*, a ſi ſouvent rempli le monde entier de ſa puiſſance ou de ſa renommée, dont les armes étoient victorieuſes, le commerce floriſſant, les ſujets reſpectés; qui réſiſtoit à l'Europe entiere liguée contre elle; qui, du ſein de ſes calamités paſſageres, renaiſſoit toujours plus forte que jamais; qu'enfin nous avons vue naguere pacifier trois fois le Nord, s'armer pour la liberté d'un Peuple dans le Nouveau-Monde, affranchir les mers, & enchaîner toutes les Puiſſances qui pouvoient ſecourir l'Angleterre qu'elle combattoit: cette même France, aujourd'hui que la liberté eût dû l'élever au dernier période de la grandeur humaine, ne peut mettre avec ſécurité ni un vaiſſeau en mer, ni une troupe

en campagne. Ses Amiraux renoncent à la ſervir, ſes Généraux ſont dans l'exil, ſes Négociateurs ſont à peine ſupportés, ſon commerce eſt ruiné, ſes ſujets ſont vus par-tout avec crainte, horreur ou commiſération ; ſes alliés s'en méfient, ſes envieux lui inſultent, ſes ennemis la dévorent d'avance.

» Ne croyez pas ceux qui vous diſent que tel eſt néceſſairement le paſſage de la ſervitude à la liberté, que tel eſt l'inévitable effet des troubles qui ſont inſéparables de toute révolution. Outre qu'il n'y a pas de troubles inévitables là où il n'y a pas de réſiſtance, l'Angleterre auſſi étoit troublée dans le ſiecle dernier, elle étoit auſſi en proie à des convulſions. Cromwel anéantiſſoit la Royauté, détruiſoit la Nobleſſe, dépouilloit le Clergé, opprimoit les Communes, aſſerviſſoit l'Angleterre en déclarant qu'elle étoit devenue une République. Cromwel avoit auſſi des Comités d'inquiſition & des Tribunaux de ſang. Et cependant il avoit un tréſor, une armée, des flottes ; il aſſuroit à jamais la gloire de la marine & du commerce Britannique ; il impoſoit des contributions à la Hollande ; il dictoit un traité au Portugal ; il enlevoit la Jamaïque à l'Eſpagne ; il faiſoit ſervir la France à ſes projets ſur Dunkerque ; il prétendoit qu'on *reſpectât la République Anglaiſe autant que l'avoit été autrefois la République Romaine* ; il le faiſoit déclarer par ſes Ambaſſadeurs, & il falloit les écouter, & ſouvent leur obéir. C'eſt qu'il exiſtoit un Gouvernement, c'eſt qu'il étoit un

centre d'unité ſans lequel un grand peuple ne peut avoir de Gouvernement, c'eſt que dumoins il n'y avoit qu'un ſeul uſurpateur.

» Français, le moment eſt venu de vous le dire. Il faut que votre Roi vous gouverne, ou il faut que la France périſſe.

» Il eſt encore une autre vérité à vous révéler, c'eſt que le retour de l'autorité publique eſt impoſſible tant que l'Aſſemblée Nationale d'aujourd'hui ſubſiſtera.

» Je me plais à croire qu'elle n'a pas voulu tout le mal qu'elle a fait : mais il n'eſt plus en ſon pouvoir de le réparer.

» Elle n'a certainement pas voulu tout le bien qu'elle pouvoit : mais aujourd'hui elle ne pourroit plus celui qu'elle voudroit.

» Le cours de l'adminiſtration eſt détourné. Tout s'égare, tout ſe perd entre ces Comités rivaux qu'on a établis en oppoſition avec chaque Département du Pouvoir exécutif; entre ces Directoires qui bravent & les Comités & les Départemens; entre ces Municipalités qui bravent à leur tour les Directoires, qui ſoulevent les flottes, qui paſſent en revue les troupes de terre, qui retiennent les fonds publics. Chacun s'adreſſe où le conduiſent ſes paſſions, ſon intérêt, ſes opinions, ſes craintes. Le gouvernement eſt par-tout, & par conſéquent n'eſt nulle part. On ne pourra le concentrer, c'eſt-à-dire, le faire renaître ; on ne pourra ramener les affaires au point où elles doivent toutes ſe réunir, que quand ce point

sera unique, quand tous seront forcés d'y recourir, quand il n'y aura pas de choix, & quand la soumission sera une nécessité.

» Votre Constitution est faite ce qu'elle peut l'être dans cette Législature. Elle n'a plus besoin que de votre inspection, & elle n'a plus à craindre que vos Représentans. Rappelez-vous ce qu'ils ont dit, & ils avoient raison de le dire : *Toute société où la séparation des pouvoirs n'est pas déterminée, n'a pas de Constitution* (1). Connoissez-vous, depuis le dernier Triumvirat de Rome, une confusion, une réunion de tous les pouvoirs aussi effrayantes que celles dont ils offrent l'exemple ?

» Vous-même, vous, la source de leur autorité, n'en sont-ils pas venus jusqu'à vous méconnoître ? Lorsque dans la grande question des assignats on a voulu produire les nombreuses adresses par lesquelles vous exprimiez votre vœu, ces adresses n'ont-elles pas été écartées ? Des Représentans du peuple n'ont-ils pas mis en principe, contre le texte même d'un de leurs Décrets (2), que le peuple n'avoit pas le droit de leur manifester ses intentions ? Qu'êtes-vous donc, si d'un côté vous ne leur donnez plus de mandats, & si, de l'autre, vous ne pouvez leur envoyer d'adresses ?

» Je ne vous parlerai pas de ce Ministre pour

---

(1) Déclaration des droits, Art. XVI.

(2) Décret général sur la constitution des Assemblées primaires, Article XXXIV.

lequel ils ont été si ingrats; qu'ils n'ont pu condamner aux remords, parce que la vertu n'en éprouve pas, mais qu'ils ont réduit à *se repentir du bien* qu'il leur avoit fait, & qu'ils ont livré, parce qu'il blâmoit leurs excès, aux ennemis qu'il s'étoit attirés, en soutenant leurs droits : dumoins ils ont rendu à celui-là l'hommage de n'oser l'accuser ouvertement. Mais demandez-leur ce qu'ont fait ces autres Ministres, qu'ils ont voulu ôter au Roi comme *ne méritant pas la confiance de la Nation*? Les uns avoient été écartés du Ministere à cette époque du 12 Juillet 1789, source de tant de calamités; & alors l'Assemblée les a associés à celui qui *emportoit l'estime & les regrets de la Nation*; alors elle les a redemandés, ainsi que lui, *au nom de la Nation*. Les autres ont été pris dans le sein même de cette Assemblée, qui connoissoit leurs sentimens populaires, qui a couvert d'applaudissemens leur nomination. En quoi ont ils démérité depuis ? Quel changement s'est opéré dans leurs principes & dans leur conduite ? Quels Ministres l'Assemblée eût-elle pu trouver plus dociles à ses Décrets ? Mais c'est qu'ils s'en tenoient aux Décrets connus, & ne servoient pas les vues secretes; c'est qu'ils n'ont voulu ni flatter par de faux rapports, ni toujours épargner les vérités dures. C'est que le Ministre de la Justice a réclamé contre la licence, contre l'oubli des Lois & contre l'impunité des crimes; c'est que le Ministre de la Marine a sans cesse annoncé la perte ou la défection prochaine de nos

Colonies, pour qu'on la prévînt, la déſorganiſation de l'armée navale, pour qu'on y remédiât; c'eſt que le Miniſtre de la guerre, ſe hâtant d'exécuter ce Décret, qu'on a appelé un *Décret ſurpris*, parce qu'il étoit ferme & juſte, a remis entre les mains d'un homme qui a forcé le reſpect de tous les partis, tout ce qu'il avoit de moyens pour le rendre le ſauveur de Nancy & de l'armée; c'eſt que ne ſe fiant à perſonne d'un meſſage auſſi important, il a envoyé ſon fils porter à M. de Bouillé ſes dépêches, & combattre & périr avec lui, s'il le falloit, pour leur exécution. C'eſt ſur-tout, qu'épouvantés du déſordre univerſel qui s'accroît chaque jour, de la diſſolution de la France que chaque inſtant rend plus menaçante, vos Tribuns ont voulu vous donner le change, détourner vos regards de leur conduite, rejeter tout le mal qui s'eſt fait ſur ces Miniſtres qu'ils ont rendu impuiſſans pour l'empêcher, & vous faire croire que ceux-là étoient coupables qui étoient ſacrifiés.

« Leur tentative a échoué, direz-vous ! Mais peut-être vaudroit-il mieux qu'elle eût réuſſi. N'avez-vous pas vu ce qui l'a ſuivie ? N'avez-vous pas entendu, dès le lendemain, provoquer hautement les poignards des aſſaſſins, annoncer *un réveil terrible* à ceux qui une fois, une ſeule fois, étoient parvenus à faire échouer une manœuvre coupable, après avoir vainement lutté contre tant d'autres ? Et perſonne n'a rappelé que de pareilles annonces, ſorties de la même bouche, avoient précédé les

journées des 5 & 6 Octobre ! Perſonne n'a demandé à celui qui les renouveloit, *juſqu'à quand il abuſeroit de notre patience*, juſqu'à quand il nous donneroit l'*écume de la rage* pour *les bouillons du patriotiſme* ? Quand il a oſé défier un jugement, perſonne n'a dit : *Je ſuis ſon accuſateur* ! Et celui qui a été accuſé, celui qui eſt reſté indéfendu, qu'on a voulu jeter en priſon, qu'on a prétendu traiter avec indulgence en l'excluant pour trois jours de l'Aſſemblée ; c'eſt un homme de bien, M. Guilhermy, un des plus dignes & des plus modeſtes Repréſentans de vos Communes, auquel on n'a pas pardonné de ne pouvoir contenir ſon indignation, quand on permettoit au crime d'exhaler toute ſa fureur ! Et voilà comme, depuis pluſieurs mois, cette faction qui domine l'Aſſemblée, qui la broie à ſa volonté, a même dédaigné l'hypocriſie ! C'eſt par des menaces lancées du haut de la Tribune ; c'eſt en invitant le peuple *à perdre patience ;* c'eſt par des ſignaux qu'ils donnent de leur place à des émiſſaires connus ; c'eſt en appelant de leur périſtyle même un ramas de bandits qu'ils ont là ſous la main, & auquel ils proſtituent ce nom ſacré de Peuple, qu'une petite portion de vos Repréſentans eſt parvenue à enchaîner ou à étouffer l'opinion de tous les autres ; & c'eſt ainſi qu'entre des Légiſlateurs tyrans & des Légiſlateurs eſclaves, on prétend conſtituer un Peuple libre !

Leur tentative a échoué ! Mais ſi ce triomphe

d'un moment vous avoit découvert un danger de tous les jours ? Si celui qui attaquoit les Miniſtres ne les a pas plus outragés que celui qui repouſſoit l'attaque ? Etrange maniere en vérité de défendre la prérogative Royale ! Etrange appui à donner aux Agens du Pouvoir exécutif ! Entre deux partis qui diviſent votre Sénat, l'un veut renverſer le Gouvernement, l'autre prétend le maintenir, & tous deux s'accordent pour le décrier, pour lui ôter toute confiance, pour le rendre nul ! Quel eſt donc le mot d'une énigme auſſi inconcevable ? Si les auteurs des troubles, voyant qu'ils ne peuvent plus les réparer, alloient ne plus connoître d'autre moyen de ſalut pour eux, que de s'enfoncer dans un nouvel abîme de déſordres ? Si les victimes de ces troubles, fondant la punition des coupables ſur leurs excès, ne vouloient plus leur permettre ni de ſe repentir, ni de s'arrêter, pourriez-vous ſupporter un ſeul inſtant l'idée d'une Aſſemblée animée de cette double diſpoſition ? Et que ſeroit-ce ſi vous aviez à redouter, non-ſeulement la perverſité des uns, mais encore le reſſentiment des autres ? Qu'importe que ce reſſentiment puiſſe ou doive être excuſé ? Ne le craindriez-vous pas d'autant plus qu'il ſeroit plus légitime ? L'ancien régime à peine renverſé, votre Conſtitution à peine au berceau, la lutte des abus contre les abus, votre propre laſſitude, votre inconſtance naturelle, la liberté calomniée, le deſpotiſme abſous, que d'horribles dangers cumulés autour de vous, ſi vous échappiez au premier de tous, à ce déchirement

de vos Provinces, à ce démembrement de l'Empire Français, dont l'idée autrefois auroit paru insensée à vos ennemis, & qu'ils ne devront aujourd'hui qu'à vous seuls, si vous ne vous hâtez de le prévenir !

Ah ! dans un tel péril, c'est à vous-mêmes à vous expliquer. En Angleterre, il y a quelques années, lorsque le bill de l'Inde, lorsque les tentatives des Communes pour forcer le Roi de renvoyer ses Ministres & de garder son Parlement, mirent en danger cette superbe Constitution donnée par le Ciel à un peuple digne d'en jouir, ce peuple éleva la voix de toutes parts contre ceux qui abusoient de son nom ; de tous les points de l'Empire partirent des adresses qui vinrent se réunir autour du Trône pour en maintenir la stabilité, pour conjurer le Chef de la Nation de ne laisser porter aucune atteinte au pouvoir qu'elle lui avoit confié, pour l'avertir que sa prérogative appartenoit à ses peuples autant qu'à lui, & qu'il leur devoit de la défendre contre le despotisme parlementaire.

Peuple Français, la marche vous est tracée ; mais faites plus encore : adressez-vous non-seulement au Roi, mais à l'Assemblée Nationale elle-même. Point de violence, elle seroit coupable. Point d'insurrection, elle n'est pas nécessaire. Les voies légales vous sont ouvertes. Leur Constitution même l'a décrété : *les citoyens actifs ont le droit de se réunir paisiblement & sans armes, en Assemblées particulieres, pour rédiger des adresses, soit*

au Corps légiſlatif, *ſoit au Roi* (1). Uſez de ce droit, chacuns dans vos Cantons. Ne regardez point autour de vous, car le temps preſſe. Qu'une aſſemblée n'attende pas l'autre, & ſoyez sûrs que celle qui ſe formera la premiere, aura bientôt des imitateurs. Déjà un Diſtrict (2) vous a donné un grand exemple ; que tous les autres le ſuivent, que tous envoient des députés, la Loi vous y autoriſe encore (3), & que de toutes les parties de la France, vos intentions & vos vœux ſoient manifeſtés tout à la fois & à vos Repréſentans & à votre Roi.

» Dites aux premiers : ---- Que, ſi parmi leurs inſtitutions, il en eſt beaucoup d'imparfaites & de vicieuſes, il en eſt auſſi de ſages & de ſacrées.

» Que c'eſt à vous à perfectionner les unes, à redreſſer les autres, à conſacrer éternellement les troiſiemes, & que vous leur tiendrez compte, & du bien qu'ils ont fait, & de celui qu'ils ont voulu.

» Mais qu'il y a déſormais une telle contradiction entre leurs Lois & leurs actions, que pour que les unes ſubſiſtent, il faut que les autres ceſſent ; une telle oppoſition entre leurs Décrets fondamentaux & leurs Décrets de circonſtance, qu'il faut ſe hâter de ſéparer les premiers d'avec les ſeconds, pour

---

[1] Décret conſtitutif des Municipalités, Art. LXII.

[2] Le Diſtrict de Sauverterre.

[3] *Ibid.*

ne pas les expofer à être tous entraînés dans la même deftruction.

» Que leur propre fureté exige la ceffation de leurs pouvoirs; que leurs ennemis ne défirent rien tant que fa prolongation; qu'il viendroit un terme, & qu'il n'eft pas éloigné, où l'idée même du bien qu'on leur doit, difparoîtroit devant le reffentiment des maux qu'ils ont caufés; que plufieurs Lois des Décemvirs furent confervées, & que leurs perfonnes furent deftituées, emprifonnées, frappées de mort; que vous voulez les préferver de ce danger, mais que vous voulez fur-tout ne compromettre, ni votre liberté, ni votre Conftitution, ni votre exiftence.

» Que quand le Peuple Romain créa ces Décemvirs, il portoit la haine des Confuls auffi loin qu'il avoit porté celle des Rois (1); que quand ces Décemvirs, d'abord Légiflateurs vertueux, enivrés par l'autorité, furent devenus les plus cruels des Tyrans, le Peuple Romain revint précipitamment à l'ancien état, & fe rejeta fous le joug qu'il avoit voulu brifer, en haine de celui qui lui avoit fuccédé (2).

» Que l'exemple récent des Danois vous donne

---

[1] Plebs.... Confulum nomen haud fecùs quàm Regum perora erat. *Tit. liv.* 3.

[2] Non diuturna mutatio fuit. Læta enim principia Magiftratûs ejus nimis luxuriavere. Eò citiùs lapfa res eft; repetitumque, duobus uti mandaretur Confulum nomen imperiumque. *Ibid.*

une leçon plus frappante encore, lorſque vous les voyez, fatigués des convulſions qu'on leur préſentoit comme la liberté, aller conjurer leur Roi de devenir leur deſpote.

» Que c'eſt à ſes diviſions inteſtines, à ſes diettes turbulentes, à ſes confédérations croiſées, à ſon anarchie conſtitutionnelle que la Pologne a dû, ſous vos yeux, le démembrement de ſes plus belles Provinces.

» Que vous voulez exiſter en corps de Nation, avoir des Repréſentans & un Roi, reſter Français, libres & fidelles.

» Qu'ils aient donc à ſe hâter d'établir toutes les parties de la contribution publique, qui devroient l'être dès long-temps; qu'ils fixent un terme prochain, paſſé lequel vous vous ſoumettrez, s'il le faut, à payer les anciens impôts qui n'auront point été remplacés; que ce qui preſſe dans ce moment, ce n'eſt pas d'inventer de nouvelles combinaiſons fiſcales, c'eſt de pacifier l'Etat & de le défendre; qu'à cette époque, en un mot, leur pouvoir ſera fini, & leurs ſucceſſeurs ſeront nommés.

» Dites au Roi : ---- Qu'il a juré de gouverner un peuple libre, & que vous avez juré d'obéir à un Roi juſte.

» Que telle doit être déſormais la baſe de tous les rapports qui vous uniront mutuellement; mais que dans l'état actuel, il n'y a ni Gouvernement, ni liberté, ni obéiſſance, ni Roi.

» Que ce déſordre tient aux choſes ou aux perſonnes.

» Que s'il tient aux choſes, ceux qui ſe ſont trompés auſſi gravement dans leurs inſtitutions, doivent être remplacés par des Légiſlateurs plus prudens.

» Que s'il tient aux perſonnes, ceux qui contrediſent ſi hardiment leurs propres inſtitutions, doivent être remplacés par des obſervateurs plus fidelles des Lois qu'ils ont portées.

» Que parmi celles qui doivent reſter inébranlables, qui doivent appartenir à toutes les Conſtitutions & à toutes les Légiſlatures, il en eſt deux principales que vous aviez dictées vous-mêmes à vos Repréſentans : l'une, qu'*aucun acte ne peut être réputé Loi, s'il n'a été fait par les Repréſentans de la Nation & ſanctionné par le Monarque* : l'autre, que *le pouvoir exécutif ſuprême réſide excluſivement dans la main du Roi.*

» Que la premiere de ces Lois réprouve, comme criminel, tout autre moyen de réforme que la convocation d'une nouvelle légiſlature, formée de membres que vous aurez librement élus.

» Que la ſeconde inveſtit le Monarque de tout le pouvoir qui doit lui appartenir pour la tranquillité intérieure de l'Etat, ainſi que pour ſa défenſe extérieure. Que tout décret de détail, d'interprétation & de circonſtances, qui contrarieroit cette Loi générale, explicite & fondamentale, eſt nul par lui-même ; qu'en vain cherche-t-on à confondre l'exercice de la ſouveraineté avec ſon principe ; que ſi ç'a été le droit du peuple de conférer la puiſſance,

puissance, c'est son devoir de s'y soumettre, & que le Corps législatif une fois séparé, il n'y a plus dans l'Empire qu'une Loi, un Roi & des Sujets.

» Que vous suppliez donc le Roi, 1°. d'appeler une nouvelle Législature ; 2°. de déclarer en votre nom, qu'aucun membre de la premiere ne pourra être élu dans la seconde, parce que l'une doit être jugée par l'autre ; 3°. d'ordonner par-tout de nouvelles nominations d'électeurs, parce que le trouble, la violence, l'intrigue ont eu trop de part aux élections qui ont été faites, en ont trop écarté ceux qui avoient le plus de droits pour y voter & le plus de titres pour y être distingués ; 4°. d'envoyer à tous les départemens ses observations sur la Constitution qu'on lui a fait accepter, parce que le premier Citoyen de l'Empire, le Chef & le perpétuel Représentant de la Nation ne peut pas être exclu du droit de suffrage dans ses assemblées ; parce que celui qui seul jusqu'ici a connu toutes les parties & tout l'ensemble de cette vaste machine, ne peut pas rester seul étranger à ce qui doit en régler le mouvement ; parce qu'enfin celui qui est chargé de l'exécution des Lois, ne peut pas être nul dans leur formation ; & parce qu'au moyen de cette communication franche & amicale entre le Roi & son Peuple, vos Députés, munis de vos instructions expresses, pourront arrêter définitivement une Constitution, qui sera bien réellement l'ouvrage de la confiance réciproque

& de la volonté libre de toutes les parties, la ſource de leur bonheur & la regle de leurs devoirs.

» Que vous le ſuppliez enſuite de reprendre en main la force publique, de commander ſeul à l'armée, à la flotte, aux Gardes Nationales, aux corps & aux individus; de faire exécuter la Loi par-tout & par tous; de protéger la liberté au-dedans & la ſureté au-dehors; de ne tolérer aucun déſordre & de ne ſupporter aucune déſobéiſſance; de ſonger enfin que c'eſt là le premier beſoin de la France; qu'un Etat peut encore moins vivre ſans Adminiſtration que ſans Conſtitution; qu'un grand Etat menacé, ſuccombe s'il n'a pas de Chef.

» Peuple Français, quand vous aurez ainſi manifeſté vos vœux, ſongez qu'il y va de votre exiſtence, & ſecondez de toutes parts votre Roi pour leur exécution.

» Une fois réinveſti de ſon pouvoir, une fois sûr du concours de ſes Peuples, de l'obéiſſance de ſes Sujets, de la ſubordination de ſes armées, il ſe hâtera, n'en doutez pas, de demander, avec le ton qui convient à votre Chef, le ſecret de ces conférences où votre ſort s'agite ſans vous, la deſtination de ces armemens, dont le traité qu'on annonce ne peut jamais ni avoir été l'objet, ni devenir la compenſation. Et ſi l'on ſe tait, s'il eſt vrai que cette flotte vous menace, ne fût-elle deſtinée qu'à vous contenir le temps néceſſaire pour

vous enlever vos alliés, vous dérober votre commerce, & vous séparer de vos Colonies, songez que son silence vous crie aux armes, que son immobilité vous poursuit. Ne vous exposez pas à une perte certaine, en livrant vos alliés à une paix honteuse. Ne laissez pas ces escadres orgueilleuses disposer par leur seule présence de vos traités & de vos possessions. Allez lancer sur elles ces brandons qui ont dévoré nos toits; allez tourner contre vos véritables ennemis cette fureur à laquelle une partie de vous s'est laissée entraîner contre des compatriotes que vous deviez chérir. Qu'on ne dise pas au moins que ce peuple Français, autrefois si vanté pour sa douceur & sa générosité dans la paix, pour sa valeur & son héroïsme à la guerre, n'osant plus ni affronter les regards de ses ennemis, ni soutenir les intérêts de ses alliés, borne désormais ses exploits à égorger une troupe de Citoyens isolés qui ne se défendent pas, à brûler & à saccager des maisons qu'on lui abandonne, à s'emparer de Versailles, & à *conquérir* son Roi pour la prix de la liberté qu'il en a reçue. »

» Que si vous avez le bonheur de conserver la paix, si la générosité de vos rivaux enchaîne leur vengeance, ou si votre contenance arrête leurs entreprises; alors, n'ayant plus rien à craindre que de vous-mêmes, tout entiers à votre organisation intérieure, occupez-vous-en sans distraction & sans relâche.

» Portez un œil inveſtigateur dans toutes les parties de ce dédale immenſe que viennent de conſtruire vos repréſentans, & où votre félicité, votre repos, votre liberté peuvent ſe perdre à jamais. Voyez ce qui manque à leur ouvrage, ce qu'il faut en conſerver, ce qu'il faut en abattre, & ce qu'il ſeroit à ſouhaiter qu'on pût même en oublier.

» Que chacun ſe faſſe juſtice. Que ceux qui ont perdu jugent au poids de la vérité ce qu'ils doivent renoncer à recouvrer ; & que ceux qui ont conquis ſentent, pour leur propre intérêt, ce qu'ils doivent abandonner de leurs conquêtes.

» Paſſez en revue tous ces fameux démagogues qui vous ont égarés, cherchez leurs vertus, faites-vous raconter leurs actions, reliſez leurs diſcours, examinez l'effet de leurs décrets, & voyez quels ſont ceux qui ont voulu vous perſuader que vos Rois devoient être étrangers à votre Légiſlation, & n'y avoir que l'influence mécanique d'une ſanction forcée. Voyez quels ſont ceux qui ont craint de trouver dans leur propre ſein un préſervatif contre les erreurs poſſibles, & un remede aux erreurs commiſes ; qui ſe ſont déchaînés contre la propoſition de ſéparer le Corps légiſlatif en deux Chambres différentes. Fixez, ſans frémir, ſi vous le pouvez, cette Aſſemblée unique, décidant à jamais de votre ſort, ce monſtre à un ſeul corps & à mille têtes, que rien n'arrêtera, que rien ne réprimera, qui, par-tout où il ſe jettera, pourra porter impunément le ravage, qui dévorera

tour-à-tour le Peuple & le Roi, & qu'il vous faudra frapper de néant chaque fois qu'il vous menacera, parce que vous n'aurez placé perſonne pour le dompter, ni pour vous défendre.

» Etudiez bien ſi votre intérêt le plus preſſant ne vous preſcrit pas d'interdire le plus petit acte d'exécution au Corps légiſlatif, qui, n'étant point reſponſable, peut devenir tyran quand il lui plaît, au lieu que les Agens du pouvoir exécutif, répondant à vous & à la Loi, ou n'oſeront pas vous vexer, ou ne le pourront pas impunément.

» Examinez ſi ce n'eſt pas une plaie pour la France, que cette nuée de Municipalités dont on l'a couverte, ayant chacune une armée à ſa diſpoſition, qui peuvent faire renaître un jour les temps les plus barbares de la féodalité, & ramener les guerres de Maire à Maire, comme elles ſe faiſoient autrefois de Châtelain à Châtelain.

» Demandez-vous ſi ces Gardes Nationales, que vous avez pu croire précieuſes pour l'établiſſement de la liberté, ne pourroient pas lui devenir funèſtes, en ſe maintenant après qu'elle ſera établie; ſi ces volontaires d'Irlande qui ont excité, il y a quelques années, l'admiration de l'Europe, n'ont pas donné un double exemple de patriotiſme, lorſqu'armés pour le redreſſement de leurs griefs, ils ont poſé les armes auſſi-tôt que juſtice leur a été rendue, ne laiſſant après eux que le ſouvenir d'un grand bienfait public, & pas la trace d'un ſeul déſordre ni d'une ſeule vexation. Demandez-

vous, ſi dans l'état ordinaire, quand vous payez une armée pour défendre vos frontieres, vous ne la payez pas auſſi pour maintenir, conformément aux Lois, votre tranquillité intérieure; ſi dès-lors la ſuperfluité dangereuſe d'une ſeconde armée toujours exiſtante, n'entraîneroit pas une ſurcharge gratuite d'impôts dans les lieux où elle ſeroit ſoldée, & dans tous une perte réelle provenant de la diminution du travail. Demandez-vous ſur-tout ſi vos Gardes Nationales, en ſuppoſant qu'elles ſubſiſtent comme les Milices d'Angleterre, ne doivent pas être commandées comme elles, & ſans intermédiaires, par celui-là ſeul qui eſt excluſivement revêtu de la plénitude du pouvoir exécutif; ſi ce ne ſeroit pas un monſtre en politique qu'un Royaume où il exiſteroit deux armées qui auroient chacune un Chef différent; ſi la ſouſtraction de l'une au pouvoir exécutif, n'entraîneroit pas l'inſubordination de l'autre; s'il ne réſulteroit pas de là, ou que votre Roi ſeroit réduit à n'être plus qu'un Chef de troupe, ou que le Chef de l'autre armée ſeroit un autre Roi. Demandez à vos lumineux Tribuns de vous expliquer ce que c'eſt qu'un Royaume ſans Roi, ou ce que ſont *deux Monarques* dans une Monarchie; & s'ils vous répondoient que vos Gardes Nationales ne ſeront pas réunies ſous un ſeul Chef, demandez-leur ce que ſeroit un Royaume dans lequel exiſteroit quatre-vingt-trois ou même quarante-quatre mille armées qui n'obéiroient pas immédiatement au Roi.

» Cherchez ſi le nouvel ordre Judiciaire n'eſt pas le renverſement de toute Juſtice, s'il ne ſubſtitue pas à la vénalité des charges la vénalité des Juges, s'il ne vous livre pas tour-à-tour à l'ignorance & à la corruption, à la tyrannie & la puſillanimité ; ſi en tout, ceux qui font & défont des Tribunaux, qui provoquent & arrêtent des procédures, ſelon qu'ils comptent ſur la docilité ou redoutent la juſtice des Juges ; ſi ceux qui ont pu entendre, qui n'ont pas jeté hors de leur ſein, qui n'ont pas livré à toute la rigueur des Lois, que dis-je ? qui ont encouragé par leurs applaudiſſemens, qui ont couronné par leur décret l'auteur de cet infame rapport, digne anniverſaire de la nuit infernale du 5 Octobre ; ſi ceux-là n'ont pas attaché un ſceau de réprobation ineffaçable à un ordre Judiciaire, ſuſpect de combinaiſons perfides par cela ſeul qu'il eſt leur ouvrage.

» Songez encore qu'en Angleterre, l'année des élections parlementaires eſt appelée *l'année du déſordre*, & que ces élections ne ſe renouvellent que tous les ſept ans. Jugez ce que peuvent produire dans un Royaume deux fois plus peuplé, des légiſlatures deux fois moins longues ; jugez ſi les vôtres ne devroient pas être portées à cinq ans ; jugez au moins s'il ne doit pas ſuffire à vos droits & à votre bonheur d'élire vos Repréſentans & vos Municipaux, & ſi le plaiſir d'élire des Evêques, d'élire des Curés, d'élire des Juges, &c. peut compenſer pour vous les dangers de cette rotation continue,

de ce mouvement perpétuel dans lequel on entretiendroit vingt-quatre millions d'hommes, l'agitation, l'oisiveté, les brigues, les haines, les querelles & les mauvais choix qu'enfanteroit un pareil ordre des choses.

» Enfin, dans l'élection de vos Députés, réfléchissez bien si la condition d'une propriété ne doit pas être étendue beaucoup plus loin qu'elle ne l'a été par l'Assemblée Nationale ; si cet axiome Anglais n'est pas très-profond, qui dit, qu'il *n'y a pas dans toute l'Angleterre une seule gerbe de blé, ni un seul brin d'herbe qui ne soient représentés au Parlement* ; si tout l'ordre social ne repose pas sur les propriétés ; si celui qui possede n'a pas l'intérêt le plus évident au bonheur de celui qui consomme & de celui qui travaille, & si ces derniers, aveuglés par leurs passions, ne méconnoissent pas tous les jours l'intérêt qu'ils ont eux-mêmes à la tranquillité de l'autre ; si l'observation de ces principes ne vous eût pas épargné de grands malheurs, & si vous ne vous exposez pas à les renouveler toutes les fois que vous enverrez pour maintenir l'ordre public ceux qui croient ne pouvoir exister que par le trouble, pour défendre la propriété, ceux qui sont envieux des propriétaires, & pour vous donner la paix & le bonheur, ceux qui ne cherchent qu'à vous remplir de discordes & de haines, parce qu'*une fois soulevés, vous leur valez des places ou de l'argent* ».

Mais le Quintius Français qui viendroit nous parler un tel langage, quel accueil lui feroit ré-

fervé ? Quel fort feroit le fien ? Celui de Rome fut écouté en filence, fut porté en triomphe : le nôtre pourroit-il fe faire entendre ? Et s'il étoit entendu, ne feroit-il pas traîné à des Municipalités, à des Comités de recherches, à cette *Haute Cour Nationale*, plus épouvantable que toutes les commiffions des Louis XI & des Richelieu ?

Ne nous le diffimulons pas ; ce qui fit autrefois le fuccès de Quintius, ce fut l'ame des Romains. Pour que fa vertu triomphât, il falloit que la leur ne fût pas éteinte, qu'il n'eût befoin que de les ranimer. On décideroit difficilement pour qui du Conful ou du peuple cette journée fut plus glorieufe. Souvent le courage d'entendre la vérité eft au-deffus du courage de la dire, & il eft tel repentir qui a plus de prix que l'innocence.

Français, je le rappelle avec effroi : mais le jour où M. de Bouillé entra dans Nancy, il n'avoit ni offenfé vos oreilles, ni remué vos confciences. Il n'avoit fait que pourvoir à votre fureté. Il avoit dompté des rebelles ; il avoit exécuté un décret de vos Repréfentans, il avoit vaincu ; il avoit penfé mourir pour vous ; il avoit fauvé la France ce jour-là. Et plufieurs de vous ont demandé fa tête ! & le *Club* dominateur, (car il faut bien fe réfoudre à prononcer ce nom, il faut bien fe réfoudre à parler de cette nouvelle forme de gouvernement inconnue dans les Annales du monde) & le *Club* dominateur avoit adopté ce cri meurtrier ! S'il a

fini par tenir un autre langage, c'eſt qu'il eſt toujours prêt à varier ſelon le beſoin du moment ; c'eſt qu'il ſacrifie tellement à ſon intéret, c'eſt qu'il ſe fie tellement en ſon pouvoir, qu'il croit que les choſes doivent changer de nature chaque fois qu'il change de projet, que la même action qu'il a définie un jour une *uſurpation puniſſable*, il la définit le lendemain un *excès de vertu ſublime*, & que les mêmes hommes qu'il a d'abord propoſés d'*improuver* & de *mander à la barre*, il propoſe enſuite de les *encourager* & de les *ſoutenir* : mais on ſait tout ce qu'il lui en a coûté de changer dans cette occaſion, quel effort il lui a fallu faire pour permettre que le Général Français fût approuvé d'avoir conſervé une armée à la France. Que ſeroit-il donc arrivé, ſi ce Général qui avoit fait ce jour-là tout ce qu'il pouvoit faire, eût dit tout ce qu'il pouvoit dire ?

Fédérés, c'eſt ſur vous peut-être que repoſe le ſalut de la France. Ne trompez pas l'attente que vous avez fait naître. Ç'a dû être une alarme bien vive pour les méchans, mais en même-temps une grande conſolation & un grand ſujet d'eſpérance pour les bons, lorſqu'on vous a vu déployer, dans un degré ſi noble & ſi touchant, ces deux caracteres qui s'anobliſſent, qui ſe fortifient l'un l'autre, & que la nouvelle doctrine s'efforce vainement de faire regarder comme incompatibles ; lorſque vous avez montré qu'on pouvoit tout à la fois aimer avec paſſion ſon pays & ſon Roi. Certes ils n'ont pas

vu avec infenfibilité le berceau de la liberté, ces Béarnais qui pleurent tous les jours fur le berceau de leur bon Henri. Il ne s'eft pas profterné moins religieufement devant l'autel de la Patrie, ce Chef Breton, qui, dépofant fon épée aux pieds de Louis XVI, dans le malheur, lui a offert en fon nom, & au nom de fa troupe, & au nom de fes compatriotes, jufqu'à la derniere goutte de leur fang. Il n'a pas été moins pur; elles n'ont pas été moins vives, cet enthoufiafme & ces acclamations que vous avez partagées avec la liberté qui renaiffoit pour vous & le Monarque que vous en aviez proclamé le reftaurateur! J'écarte, & les fouvenirs douloureux, & les intentions perfides. Malheur à qui avoit pu fonder des efpérances coupables fur cette folemnité que vous avez rendue fi impofante! Fédérés, je ne vois que vous, je ne vois que les bons Citoyens qui s'uniffoient à vous. J'entends ces mots facrés! *être libres ! être fidelles à la Loi & au Roi* ! car c'eft bien là ce que vous avez juré, & ce n'eft que cela que vous avez juré; vos cœurs & vos confciences m'en font garans. Et fi une inftitution vous étoit préfentée, de quelque nom qu'on la décorât, qui, au lieu d'affurer votre liberté, vous dévouât à la tyrannie; qui, au lieu de donner la Loi pour regle & pour appui, tour-à-tour vous privât de fa protection & la foumît à vos caprices; qui, au lieu de feconder votre refpect pour l'autorité légitime du Roi, vous invitât à la méconnoître;

ſi en abuſant d'un mot équivoque, on exigeoit votre ſoumiſſion pour une pareille inſtitution ; ſi l'on oſoit vous dire : *Vous avez promis de l'obſerver, lorſqu'elle n'étoit pas encore portée*, vous repouſſeriez avec indignation cette audacieuſe abſurdité. Vous n'avez pas pu faire deux ſermens contradictoires ; vous n'avez pas pu jurer d'être libres & d'être eſclaves, d'être fidelles & d'être factieux, de vivre comme un peuple policé & comme une horde barbare.

Fédérés, ſi la Providence nous ſuſcite un Quintius, ce ſera vous qui applaudirez à ſa ſévérité, & qui ſéconderez ſon patriotiſme ; ce ſera vous qui, rivaliſant avec nos plus braves Légions, le mettrez à votre tête pour aller combattre les Æques & les Volſques ; ce ſera vous qui, rentrant vainqueurs avec lui, ferez hommage de vos lauriers à la Loi & au Roi, protégerez la liberté, défendrez le trône pour elle & par elle : ce ſera vous qui, dans ces Aſſemblées primaires, deſtinées à former une Légiſlature ſi importante, introduirez & garderez l'homme vertueux que les complots du crime en avoient banni, l'homme ſage que les cris de la fureur en avoient écarté ; car il faut que tous ceux-là y ſoient qui ont droit d'y être ; leur devoir les y appelle, & la Patrie les y attend : ce ſera vous enfin qui, vous rappelant ce que vous avez vu & ce que vous avez entendu, les ſentimens que vous avez admirés, & les ſcandales dont vous avez gémi, apprendrez à ces Aſſemblées quels ſont

les besoins de la liberté, & quels défenseurs il lui faut.

Celui qui a rédigé cet Ecrit, a été loin de s'envisager sous l'emblême du grand personnage dont il a hasardé de tracer les discours. Fidelle dans tous les temps à la vraie liberté, à la cause du peuple & à celle du Roi, il dit dans toute la sincérité de son cœur :

Je ne suis qu'un soldat, & je n'ai que du zele.

Il faut de bien autres titres à l'homme qui entreprendroit de faire revivre le Consul Romain ; il faut que, comme lui, il puisse dire au peuple qu'il seroit appelé à sauver : « Si vous êtes enfin las de » tant de désordres ; si, au lieu de ces NOUVELLES » VERTUS qu'a suivies votre dégradation, vous » voulez revenir aux antiques vertus de vos peres, » je jure sur ma tête qu'avant peu de jours j'aurai » reporté sur les Villes de nos ennemis cette terreur » de la guerre dont ils ont frappé vos esprits (1). » Peu d'hommes ont le droit de parler un tel langage : mais cherchant à me perdre dans des lieux éloignés & dans des temps anciens, retrouvant par-tout ma Patrie & ses calamités présentes, je n'ai pu me

[1] Quarum rerum si vos tædium tandem capere potest, & patrum vestrosque antiquos mores vultis pro his novis sumere, nulla supplicia recuso, nisi paucis diebus hos populatores agrorum nostrorum fusos, fugatosque castris exuero, & à portis nostris mœnibusque, ad illorum Urbes, hunc belli terrorem quo nunc attoniti estis, transtulero.

refuſer à lui offrir un grand exemple que je venois de rencontrer ; & de cet abîme de déſeſpoir où m'ont plongé ſes infortunes, j'ai encore eſſayé de lui faire entendre ma voix.

Geneve, ce premier Novembre 1790.

LALLY-TOLENDAL.